

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



COMMUNE D'AMBÈS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus :	23	SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 19H00
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	20	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités
Représentés :	03	Territoriales,
Votants :	23	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Absents :	00	Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

PRÉSENTS
Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine RODRIGUEZ, Jean-Noël ELIPE, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Antoine VIGNAUD, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
Le Maire, Christophe BOURDIEU donne procuration à Rémi PIET
Marine SAAD donne procuration à Christian LAPEYRE
Enzo BORTOLATO donne procuration à Antoine VIGNAUD

ABSENTS :
/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Christian LAPEYRE

DÉLIBÉRATION N° 085 12 2023 – FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DU CCAS

Présentation par Isabelle BESSE

Considérant qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 € ainsi répartis :

- 6 600 € dédiés à la prise en charge des colis de Noël, aux aides de l'opération « Loisirs Access » ainsi qu'à l'augmentation des aides financières ;
- 3 400 € dédiés aux imprévus subvenus pour les charges salariales.

Cela porte la subvention de la Commune au CCAS pour l'année 2023, de 130 700 € à 140 700 €.

Le budget du CCAS de 203 000 €, par cette subvention complémentaire, s'équilibrera en dépenses et en recettes à 213 000 €.

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 4 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 € ;
- **INSCRIT** cette dépense à l'article 657 362 au budget.

Fait et délibéré le 12 décembre 2023

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

